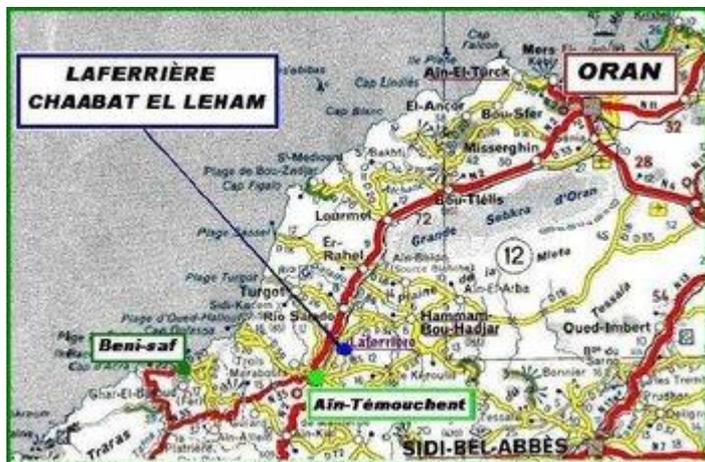


« **Non au 19 Mars** »

VOICI quelques articles de presse ou de contributeurs retenus à votre attention :

### 1/ La ville de LAFERRIERE redevenue CHAABAT EL LEHAM à l'indépendance.

Localité de l'Oranie située à 5 km au Nord Est de sa préfecture AÏN TEMOUCHENT



#### Histoire de la commune

Au début du 16<sup>e</sup> siècle, l'aîné des Barberousse, le guerrier Arroudj est exécuté près de Chabat El Ham (INFO 338)

Après l'attaque, sans succès, d'Oran, tenue par les Français, du 3 au 8 mai 1831 par l'Émir Abd El Kader, il s'ensuit une période de 17 ans de luttes.

Le 6 juillet 1836, l'Émir Abd El Kader lance ses troupes basées à Aïn Témouchent sur les soldats français. Le 10 juillet le Général Bugeaud contre-attaque. En arrivant au lieu de Chaabat El Leham aux portes d'Aïn Témouchent, les troupes françaises découvrent un sol parsemé d'ossements humains blanchis par le temps. Les habitants expliquent aux soldats Français que trois siècles auparavant les Espagnols de la Reconquista et les Ottomans (Turcs) de Tlemcen s'étaient livrés à une terrible bataille faisant des milliers de morts. D'où le nom Chaabat El leham, le ravin de la chair. Mais certains historiens affirment que ce combat aurait eu lieu près de l'oued Isser (source: "Aïn Témouchent de ma jeunesse", par Louis ABADIE, page 129).

#### Avant la commune, le centre de colonisation

Le village-centre est fondé par un décret du 29 septembre 1874 sous le nom de Chabat el Leham sur le territoire de la commune mixte d'Aïn Témouchent, et « sur un plateau...un banc épais de calcaire entremêlé de tuf poreux et de roches basaltiques désagrégées. », sur un territoire de 2 600 hectares. Il est érigé en commune de plein exercice en 1885, et son territoire, agrandi d'une partie des douars de Souf el Tell, de Sidi bou Adda et de Bou-Hadjar, passe à 7 775 hectares.

Le centre de population créé il y avait alors 73 personnes dont 31 colons.

Les premiers actes de l'état-civil de LAFERRIERE, qui datent de 1877, nous indiquent que Chabat-el-Leham est à l'époque une section de la Commune Mixte d'Aïn-Témouchent. Un adjoint spécial habitant du centre de population a la fonction d'officier de l'état-civil (le premier sera Pierre MAUXION, plus tard 1<sup>er</sup> maire de la commune). C'est un village agricole, avec ses richesses de raisin et du blé.

#### Nom

En 1885, Chabet-el-Leham devient une commune de plein exercice. Elle change de nom en 1901 pour s'appeler : **LAFERRIERE**. Le nom de Laferrière fut donné en souvenir d'Edouard Julien LAFERRIERE, qui fut gouverneur général de l'Algérie de 1898 à 1900.

Après l'indépendance de 1962, le nom de la commune devient : Chaabet-el-Ham wilaya-46 de Aïn-Témouchent

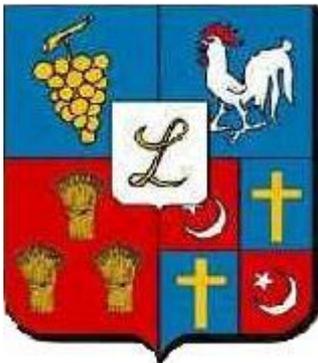


#### Les Maires

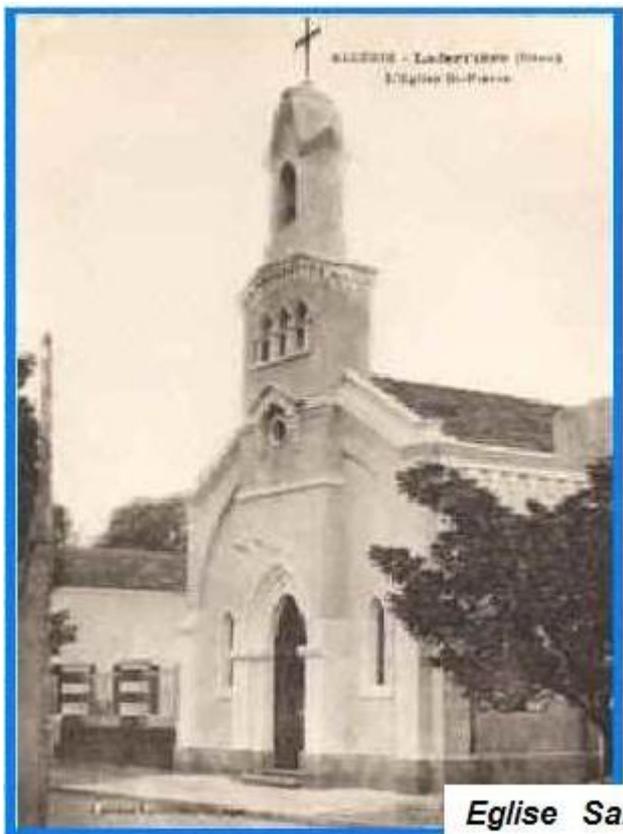
- MAUXION Pierre de 1877 à 1886,
- BERNARD Emile de 1886 à 1895,
- COMBES Pierre de 1895 à 1900,
- JOUCLAS Pierre de 1900 à 1908,
- BONS Julien-Gabriel de 1908 à 1927, (élu le 12/05/1908 au 08/08/1927).
- LUY BROUSSET Léopold de 1927 à 1929,
- LAUQUE Alexandre de 1929 à 1935,
- CARME Frédéric de 1935 à 1944 Mai,
- GROS Jean-Emile de 1944 à 1945 Août,
- LUYE Félix de 1945 à 1958 Mars,
- CARME Marcel de 1958 à 1959 Avril,
- ROL Marcel de 1959 à 1962, **et dernier maire**

Bien sûr le nom de LAFERRIERE a été donné à une célèbre artère de la ville d'ALGER. Le large Boulevard Laférière est sur l'emplacement de l'ancienne porte d'ISLY.

#### Le Blason



Définition du blason de LAFERRIERE : Écartelé au 1 d'azur à la grappe de raisin d'or, au 2 aussi d'azur au coq d'argent crêté et bardé de gueules, au 3 de gueules aux 3 gerbes mal ordonnées d'or, au 4 contre écartelé aux I et IV de gueules au croissant surmonté d'une étoile le tout d'argent, aux II et III d'azur à la Latine alésée d'or sur le tout d'argent à la lettre capitale L d'or bordée de sable.



*Eglise Saint PIERRE*

AVANT

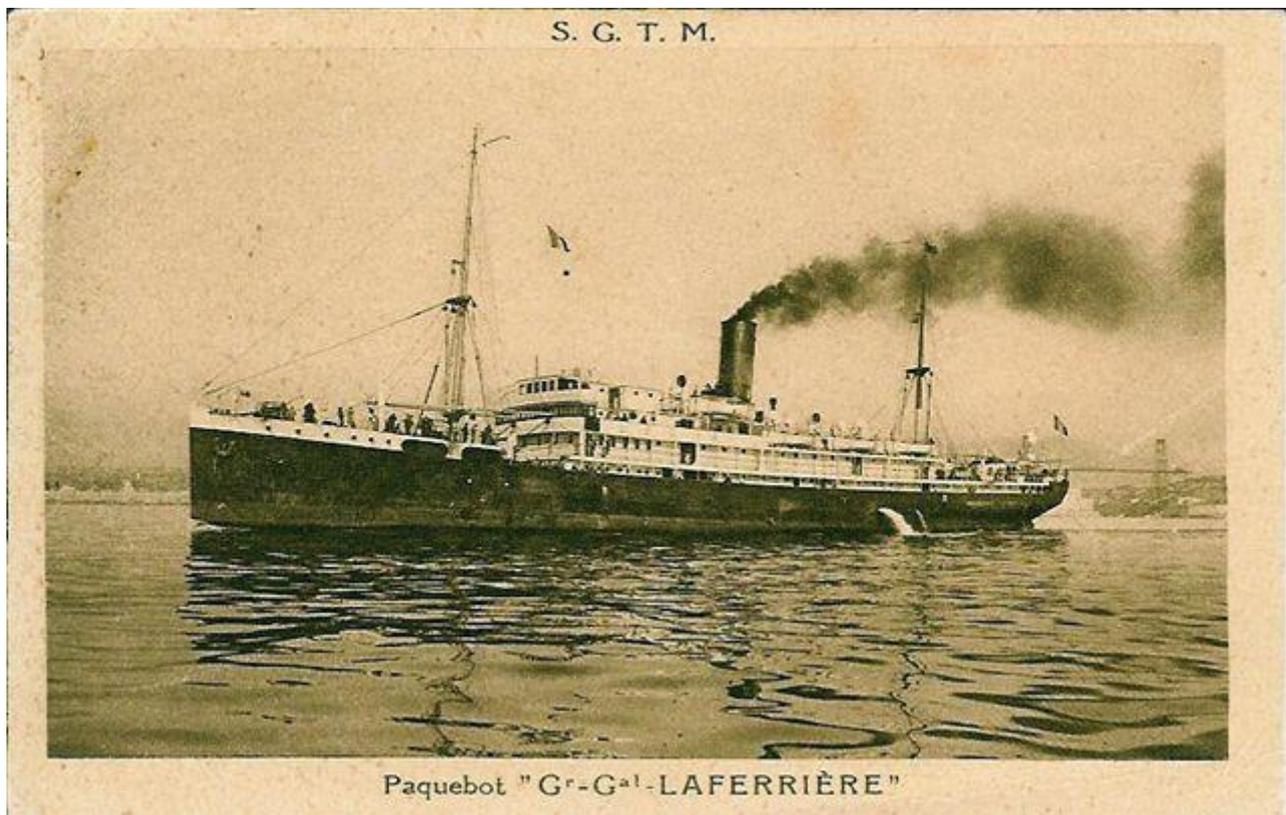
AUJOURD'HUI

Le clocher s'est effondré lors du séisme de décembre 1999.

L'église est utilisée par les archives communales.



[Bâtiments communaux]



Ce bateau racheté à l'état par l'armateur Klaguine en 1938, fut sabordé à Oran le 8 novembre 1943, lors du débarquement Allié en Afrique du Nord. Epave relevée en 1947 et envoyée à la démolition.



avant 1962



après 1962

**Et si vous souhaitez en savoir plus sur LAFERRIERE, cliquez SVP, au choix sur l'un de ces liens :**

[http://encyclopedie-afn.org/Historique\\_Laferri%C3%A8re - Ville](http://encyclopedie-afn.org/Historique_Laferri%C3%A8re_-_Ville)

<http://zlabia.com/forum/read.php?8,17005>

<http://forgalus.free.fr/LE%20COIN%20DE%20GUY%20MONTANER/NAVIRES%20D%20ALGERIE/slides/CAID%20KEBIR,%20VILLE%20DE%20SETE,%20LAFERRIERE,%20VILLE%20DE%20TAMATAVE.html>

<http://home.nordnet.fr/~jcpillon/piedgris/bateaux.html>

[http://www.abcdelacpa.com/algerie\\_laferriere.html](http://www.abcdelacpa.com/algerie_laferriere.html)

[http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/ahess\\_0395-2649\\_1947\\_num\\_2\\_3\\_3303](http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/ahess_0395-2649_1947_num_2_3_3303)

## 2/ Le Gouverneur général LAFERRIERE (du 26 juillet 1898 au 3 octobre 1900)

**Louis-Edouard Julien Laferrière** est né à Angoulême le 26 août 1841 et mort à Bourbonne-les-Bains le 2 juillet 1901. C'est un juriste qui fut vice-président du Conseil d'État de 1886 à 1898.



Avocat, fils d'un professeur de droit administratif à la faculté de Paris, Edouard Laferrière est tout d'abord avocat au barreau de Paris et journaliste, opposant libéral au régime autoritaire de Napoléon III. Son engagement dans la vie publique et son sens de l'action sont des traits profonds de son caractère.

Nommé, en septembre 1870, maître des requêtes à la Commission provisoire remplaçant le Conseil d'État, il est directeur des cultes au ministère de l'Intérieur pendant quelques mois, puis président de la section du contentieux du Conseil d'État en 1879, fonction dans laquelle il exerce une influence majeure sur la jurisprudence administrative.

S'inscrivant dans une lignée de "magistrats-professeurs", entré au Conseil d'État au moment où l'institution se voyait reconnaître une compétence juridictionnelle entière, chargé de cours de droit administratif à l'école des Ponts-et-chaussées puis à la faculté de droit de Paris, Edouard Laferrière est l'un des fondateurs du droit administratif moderne.

En 1883, il inaugure un cours de doctorat à la faculté de droit de Paris, qu'il intitule *la Juridiction administrative et les recours contentieux*. Bien qu'il décline le renouvellement de sa nomination en 1884, cette courte expérience d'enseignement est le point de départ de son *Traité de la juridiction administrative et des recours contentieux*, œuvre fondatrice du droit administratif français moderne, qui sera publié quatre ans plus tard.

Sa pensée, les inflexions qu'il contribua à donner à la jurisprudence du Conseil d'État, ses efforts pour étendre les compétences de l'institution en matière législative témoignent des préoccupations de la nouvelle génération républicaine, celle qui dut, à partir des années 1880, poursuivre la défense des droits individuels, pour laquelle elle avait lutté sous le Second Empire, tout en permettant à la République de s'enraciner : favoriser l'action de l'administration tout en limitant les excès, la contrôler tout en lui accordant les privilèges et prérogatives nécessaires à son exercice. C'est pour une grande part dans la recherche de cet équilibre délicat que le droit administratif de "l'âge d'or" ouvert par Laferrière s'est développé.

Nommé vice-président du Conseil d'État en 1886, il aura à cœur d'accroître son rôle dans la procédure législative progressivement

Il quitte le Conseil d'État en juillet 1898 pour devenir gouverneur général de l'Algérie, fonction qu'il n'exercera que deux ans. Dans le mois qui suit son arrivée à Alger, il crée les délégations financières, première assemblée à rôle consultatif en matière financière, au sein desquelles siègent à la fois des européens et des indigènes.

Il est démis de ses fonctions à sa demande en 1900, et nommé procureur général près la cour de Cassation, fonction qu'il occupera à peine un an. Malade il décède le 2 juillet 1901.

## 3/ VIGNE et Colonisation en Algérie à partir de 1880

La vigne, richesse, splendeur, cependant raison d'être de tant de paysages humains de l'Algérie, n'y a cependant connu sa grande fortune qu'hier. Pas avant les années 1880-1900, c'est-à-dire avec un gros retard sur la date de

notre installation en Afrique du Nord. Expliquer ce retard ce serait détailler une fois de plus les erreurs et les divagations de notre entreprise coloniale, des années 1830 à la fin du siècle. Historique trop connu pour que l'on s'y arrête à nouveau. Même l'entrée en franchise des vins algériens, au-delà de 1851, en France, ne stimula pas une viticulture peu étendue, embarrassée dans mille difficultés financières ou techniques. Le vigneron ne disposait pas de crédits ; il ne réussissait pas à obvier aux dangers des fortes chaleurs pour la fermentation des moûts ; le vin obtenu avait tendance à s'altérer : d'où la nécessité d'en masquer les défauts par l'addition de matières aromatiques. En 1873, à l'Exposition de VIENNE, les vins d'Algérie étaient déclarés « non susceptibles d'être classés pour le commerce ». En 1878, sur une production de presque 340.000 hl, 3.000 seulement étaient exportés. L'Algérie importait cette même année à peu près 350.000 hl de vin français.

Apparent paradoxe : la viticulture en Algérie (et tout ce qui, humainement, dépendait ou aller dépendre d'elle) fut littéralement sauvée par le phylloxéra qui, depuis 1863, ruinait progressivement, inexorablement, le vignoble français ; chaque année les vides s'y élargissaient ; de 1880 à 1890, la production métropolitaine tombait à 29 millions d'hectolitres en moyenne par an, alors que la consommation taxée s'élevait à 45 millions. Comment combler le déficit ? Par la fabrication de vins artificiels et par des importations ; celles-ci s'élevèrent rapidement : 3 millions d'hectolitres en 1879, 7 millions en 1880, 12 millions et demi en 1888, dont la majeure partie venait d'Espagne. Des millions passaient ainsi à l'étranger. C'est alors qu'on découvrit l'Algérie et ses possibilités.

Encouragé par le ministre de l'Agriculture, le Gouverneur Général CHANZY confiait à un œnologue des Basses Pyrénées (*Ndlr : Pyrénées Atlantiques de nos jours*), DEJERNON, la mission d'enquêter sur les conditions de la viticulture et les possibilités de son extension. Débarqué en 1877, DEJERNON resta dans le pays pendant sept ans. Il multiplia rapports et conférences et prodigua les conseils.

Ses arguments ? Patriotiques d'abord : « Pendant que le fléau détruit un à un les plus beaux vignobles, les Etats voisins de la France multiplient les vignes sur leurs territoires. Ils savent bien que la France, en perdant les siennes, laissera vide une place, sa place à la tête du monde commercial et industriel...Le devoir, le patriotisme des Algériens leur commandent donc de planter de la vigne. »

Le patriotisme, bien. Mais l'intérêt ? Cet aspect de la question n'était pas négligeable pour une population réaliste. « Or, en Algérie, la vigne est la culture rémunératrice par excellence. A trois ans, elle paie les frais qu'elle nécessite et le revenu du capital de création ; à cinq ans, elle peut rembourser par une seule récolte l'argent qui a servi à sa plantation et à l'acquisition du sol. L'Algérie doit comprendre que la vigne est pour elle ce qu'a été la canne à sucre pour les colonies : la source principale de la fortune publique. »

Cependant l'enthousiasme que suscita la propagande officielle n'eût pas suffi à faire sortir de terre de vastes vignobles, s'il n'eût été soutenu par de puissants moyens financiers. Le gouvernement le comprit parfaitement : l'unique moyen était d'organiser au plus vite le crédit agricole à bon marché.

Seule, la banque de l'Algérie représentait une force bancaire d'importance ; mais, banque d'émission, elle devait veiller à la convertibilité de ses billets en maintenant la liquidité de son portefeuille. Aussi bien, elle n'acceptait à l'escompte que des valeurs commerciales payables à courte échéance. Mais, comme son privilège expirait en 1880, comme elle en sollicitait le renouvellement et l'autorisation de porter son capital social de 10 à 20 millions de francs, elle promit en échange de porter son concours à l'agriculture.

Et elle tint ses engagements : ne pouvant se livrer à des opérations de crédit foncier, elle prêta soit directement sur billet à 90 jours, renouvelables, soit par l'intermédiaire de comptoirs d'escompte dont elle s'employa à généraliser l'institution : il en existait deux en 1878, il y en eut 24 en 1891. Alimentés par les ressources de la Banque, les comptoirs répandirent le crédit. L'argent attirant l'argent, les autres établissements bancaires se mirent de la partie ; l'entraînement gagna la métropole, dont les capitaux franchirent la mer. Bientôt la concurrence contraignit les marchands d'argent à solliciter le client à qui ils reprochaient de ne pas assez emprunter. Et Charles BENOIST de s'écrier : « on a gaspillé le crédit..., on l'a promené par les rues, on l'a porté à domicile ! » L'argent, rare la veille, se trouva tout à coup surabondant. Ainsi, à partir de 1880, le vignoble, dont l'épargne n'avait pas réussi à doter la colonie, va se fonder sur le crédit bancaire, avec l'approbation et l'aide des pouvoirs publics : de 23.724 hectares, il passe, en dix ans, à 110.042 hectares, atteint 154.430 hectares en 1900 ; 188 735 hectares en 1914. En même temps, les colons s'ingéniaient à résoudre les problèmes techniques. Le mouillage, l'introduction de glace dans les moûts, les soutirages répétés n'étaient que de mauvais palliatifs à l'élévation de la température dans les cuves. Mal fabriqués, les vins algériens méritèrent longtemps encore les critiques qu'on leur avait adressées pendant la période précédente ; il est vrai qu'ils étaient aussi l'objet de campagnes intéressées de dénigrement que menaient contre eux le Midi et le commerce métropolitain, à grand renfort d'articles, dans les journaux de Paris : à l'ouverture de la campagne viticole, on les accusait

régulièrement de contenir des produits qui prouvaient leur sophistication : mannite, acide borique, acide byturique, acide phénique...

Cependant le problème de la vinification fut pratiquement résolu le jour où l'on admit la nécessité de refroidir le moût en ébullition, en fractionnant sa masse, en dehors de la cuve. Ce résultat fut atteint par l'emploi du réfrigérant de brasserie du type Baudelot, que le colon P. BRAME utilisait dans sa cave depuis 1887. C'est à partir de 1895 que son procédé se généralisa, en même temps que l'appareil d'un autre colon, Ch. DEBONNO : le fouloir, égrappoir, pressoir à travail continu. En 1900, la réfrigération fut quelque peu délaissée par le sulfitage et le levurage que des œnologues avaient mis à la mode en France. A cette date, la colonie possède par conséquent une technique viticole qui lui permet de fabriquer des vins excellents. Sir James BLYTH, chef d'une maison de commerce anglaise, peut écrire dans le *Times* : « Les viticulteurs européens les plus compétents auraient beaucoup à apprendre en Algérie : ils y trouveraient des méthodes nouvelles dont ils seraient frappés...Les chais d'Algérie méritent d'être pris pour modèles... »

Or, ces progrès étaient accomplis en dépit de crises successives. La première fois fut l'invasion du phylloxéra en Algérie. Celle-ci commença en 1885 par le foyer d'infection de Tlemcen ; en 1886, le phylloxéra était signalé simultanément à SIDI BEL ABBES, à PHILIPPEVILLE et à ORAN : les quatre coins de l'Algérie. Le mal se développa rapidement à partir de ces foyers, qui s'élargirent peu à peu à la rencontre les uns des autres ; hommes et vents dominants furent les principaux agents de dissémination.

La lutte d'engagea. Elle fut menée selon la tactique prévue par la Loi du 21 mars 1883 complétée par la Loi du 29 juillet 1886, qui en confiait la conduite au service phylloxérique de l'Etat et à des syndicats départementaux de viticulteurs : elle consistait dans la destruction des foyers d'infection par des traitements d'extinction au sulfure de carbone. Partout où elle fut dirigée par des chefs énergiques qui surent coordonner les efforts et faire accepter les sacrifices nécessaires, la marche du fléau fut considérablement retardée et l'existence des vignobles prolongée de plusieurs précieuses années : tel fut le cas à TLEMCEM et à SIDI BEL ABBES. Là au contraire où, comme à PHILIPPEVILLE et à MASCARA, les intéressés ne crurent pas au succès et se découragèrent prématurément, les vignes abandonnées à leur sort, furent dévastées en peu de temps.

Quand, en 1907, le département d'ALGER fut envahi à son tour, la contamination s'étendait à 43 % de la superficie totale du vignoble ; en 1914, elle atteignait 69 %. Le seul remède était la reconstitution à l'aide porte-greffes américains. D'abord autorisés exceptionnellement par arrêté du gouverneur général, en 1892, dans le périmètre de PHILIPPEVILLE, elle fut accordée par la Loi du 23 mars 1889 à toutes les régions qui décidaient d'abandonner la lutte.

La reconstitution allait poser un double problème technique et financier. Pour éviter tout échec coûteux, il importait de ne recourir qu'aux porte-greffes capables de s'adapter aux deux conditions réfractaires du milieu algérien : la sécheresse et la haute teneur des sols en calcaire. Le Gouverneur général s'adressa en 1899 à P. VIALA, grand spécialiste, en France, de la vigne américaine, et le chargea d'établir les règles de la reconstitution. Au cours de sa mission, VIALA multiplia ses conseils et guida les travaux. En 1914, 27 % du vignoble algérien, soit 4614 hectares étaient reconstitués en vignes américaines.

La reconstitution, opération coûteuse, fut d'autant plus difficile à mener à bien qu'après une courte période de prospérité la viticulture se débattit dans une série de crises économiques.

Celles-ci s'ouvrirent en 1885, avec la découverte du phylloxéra. Les banques, alertées, crurent devoir prendre des mesures de précaution : elles restreignirent la distribution du crédit et firent rentrer au plus vite les fonds qu'elles avaient si libéralement distribués.

Convaincu de la ruine irrémédiable de la viticulture française, la colonie s'était orientée vers la production de vins de consommation courante dont le commerce avait les plus pressants besoins. C'était une erreur grave. La reconstitution marchant à grand pas dans la métropole, il apparut que le vignoble algérien, conçu comme vignoble de remplacement, se trouverait bientôt réduit au rôle de vignoble d'appoint, concurrent forcé du vignoble français quand celui-ci arriverait à couvrir, comme jadis, les besoins de la consommation. Ainsi en 1893 : la récolte dépassa 50 millions d'hectolitres dans la métropole ; les cours des vins algériens s'effondrèrent : ils tombèrent à leur cote la plus basse, 19,09 francs l'hl, à l'entrepôt de Bercy en 1894 ; les colons se demandèrent avec angoisse si la vigne n'allait pas tromper leurs espérances.

1885 ramena une prospérité passagère. Mais en 1900 survenait une nouvelle crise de surproduction ; la récolte française dépassa 67 millions d'hectolitres : pendant l'hiver, les cours de vins d'Algérie descendirent à 0,60 francs le degré. A l'imitation des méridionaux, les colons s'agitèrent, organisèrent des meetings de protestation.

Le gouverneur général REVOIL y répondit par des conseils de prudence : « La crise montrera qu'il fait éviter la monoculture, répartir ses risques, assurer à sa production un équilibre rationnel. Elle poussera l'Algérie à développer l'élevage, à relever son cheptel de moutons aujourd'hui sensiblement inférieur à ce qu'il était, il y a 20 ans, à s'orienter surtout du côté des cultures arbustives. »

Mais sa voix ne fut pas entendue : en 1902, la France ne produisit pas 40 millions d'hectolitres ; l'année suivante, de nombreuses calamités s'abattirent sur son vignoble ; les beaux jours étaient revenus pour la viticulture algérienne. En 1903, pour la première fois, les cours de vins d'Algérie, à BERCY, dépassèrent ceux du Midi : 32Fr,10 contre 31,84.

A suivre...

#### 4/ Jacques CHEVALLIER

Né le 15 Novembre 1911 à BORDEAUX (GIRONDE) et décédé le 13 Avril 1971 à EL-BIAR (ALGÉRIE). C'est un industriel et surtout un homme politique franco-algérien.



##### Biographie succincte :

Député d'Alger de 1946 à 1951 et de 1952 à 1955  
Secrétaire d'Etat à la Guerre du 19 juin 1954 au 20 janvier 1955  
Ministre de la Défense nationale du 30 janvier au 23 février 1955

Jacques Chevallier a fait ses études à la Faculté de droit d'Alger. Après sa licence en droit il fait comme son père **carrière dans l'industrie.**

En 1919, avec toute sa famille, il s'installe à la Nouvelle Orléans. Parfaitement bilingue, il y reçoit une éducation américaine. En 1921 la famille retourne s'installer à Alger après la mort du patriarche, Charles. Jacques fait toute sa scolarité chez les jésuites, sauf la dernière qu'il accomplit au Lycée d'Alger. Son Bac en poche, il s'inscrit à la faculté de droit d'Alger. En 1931 il devance l'appel et fait son service militaire dans le 9<sup>ème</sup> régiment de zouaves cantonné à Alger. En 1932, son service accompli, il reprend ses études de droit et se marie le 27 décembre avec Renée Missé, fille d'une famille installée en Algérie depuis plusieurs générations (ils auront ensemble sept enfants).

Catholique, il adhère aux idées du colonel de la Rocque. En 1934, il milite aux Volontaires Nationaux, un mouvement dépendant des Croix de feu; en 1939 il préside la **fédération d'Alger du Parti social français**. En 1941, le **gouvernement de Vichy le nomme maire d'EL BIAR** (une fonction qu'il occupera jusqu'en 1943) et membre de la Commission financière de l'Algérie.

Le débarquement en Afrique du Nord permet à l'ancien élève d'un collège de la Nouvelle-Orléans de nouer des relations avec les Américains. En 1944, le gaulliste Jacques Soustelle l'envoie en Amérique du Nord réorganiser le contre-espionnage de la France libre pour le compte du BCRA (Bureau central de renseignements et d'action); pendant deux ans il est le chef des services de liaison du contre-espionnage français en Amérique. Il se lie avec l'intellectuel anti-communiste Boris Souvarine et devient l'un des fondateurs du mouvement Paix et Liberté.

**Anticommuniste, mais ni gaulliste ni compromis avec le régime de Vichy, il restera un homme de rassemblement soucieux des questions sociales.**

En 1945, les responsabilités politiques **le rappellent en Algérie où il est élu Conseiller général d'Alger**. En novembre 1946, il est le cinquième de la liste du Rassemblement républicain et d'union algérienne qui regroupe tous les candidats modérés du département d'Alger. 103 668 voix sur 156 571 suffrages exprimés se portent sur le Rassemblement qui obtient cinq sièges, le sixième revenant au candidat communiste (37 293 voix). Il est

nommé membre de la Commission de la marine marchande et des pêches, de la Commission du travail et de la Sécurité sociale, de la Commission des moyens de communication et du tourisme, de la Commission de la famille, de la population et de la santé publique, de la Commission supérieure des allocations familiales, de la Commission chargée de **proposer des mesures de grâce amnistiante en Algérie en 1947** et de la Commission chargée d'enquêter sur les événements survenus en **France entre 1933 et 1945**. Il figure sur la liste des jurés à la Haute Cour de justice. Jacques Chevallier dépose plusieurs propositions de loi tendant à favoriser les régimes des pensions des officiers invalides, des veuves et des cadres de l'administration. Il demande que les condamnations des enfants délinquants ne figurent pas au casier judiciaire.

Se définissant comme « **Algérien** », Jacques Chevallier intervient surtout sur les questions relatives à l'Afrique du Nord, montrant les problèmes spécifiques des propriétaires de logements, rapidement dégradés dans ces régions et sous ce climat, dont les droits devraient être respectés dans la nouvelle législation sur la répartition des charges. Il tente de protéger les **musulmans d'Algérie qui ont pris parti pour la France**. Aussi, en 1947, lui semble-t-il inutile d'annuler les élections du second collège **ou de rendre obligatoire l'enseignement de l'arabe**. Il se félicite de **l'extension de la protection et de la Sécurité sociale à l'Algérie**. Il n'hésite pas en 1950 à mettre en garde **contre la propagande de l'U.R.S.S. Hostile en 1947 au statut adopté pour l'Algérie**, il **donne sa démission de député le 23 janvier 1951**, pour siéger à l'Assemblée algérienne sous l'étiquette R.P.F. Le 27 janvier 1952, une élection partielle consécutive à la démission de Colonna d'Istria, un député R.P.F. lui permet de revenir à l'Assemblée. En dépit d'un fort pourcentage d'abstentions (52 %) il est brillamment élu sous l'étiquette de Républicain indépendant (72 337 voix contre 16 876 à son adversaire communiste).

Jacques Chevallier est nommé membre de la Commission de l'Intérieur puis de la Commission de la marine marchande. Rapporteur pour avis du budget de l'Intérieur de 1953, il se prononce pour la municipalisation des fonctionnaires de police lorsque la situation locale le permet. Intervenant sur la question tunisienne en avril 1952, il en appelle à la confiance des deux communautés qui se manifesterait dans une assemblée à caractère paritaire, regrette aussi les interventions extérieures et rend hommage au président Baccouche, chef du gouvernement tunisien. Il rappelle l'importance des réformes sociales dans un pays pauvre où « **les masses préfèrent voir leurs jarres pleines de froment plutôt que les urnes pleines de bulletins de vote** ». C'est pourquoi la volonté de promotion sociale devrait se traduire par des subventions importantes de la métropole. Il souhaite une **harmonisation des législations métropolitaine et algérienne des allocations familiales** présentement défavorables aux travailleurs algériens. Maire d'Alger en mai 1953, il y expérimente une politique sociale avec un soin particulier pour le logement qui lui fait confier à **l'architecte Fernand Pouillon** la construction de H.L.M. de qualité. En 1954, il se prononce pour **une parité des deux collèges aux conseils généraux** mais il ne souhaite pas qu'elle constitue un préalable pour les conseils municipaux.

Le 19 juin 1954, Jacques Chevallier est nommé Secrétaire d'Etat aux forces armées dans le **cabinet de Pierre Mendès-France et il sera ministre de la défense nationale lors du remaniement de 20 janvier 1955**. Il répond à ce titre à quelques questions sur l'équipement de l'armée et sur la libération anticipée des hommes mariés du contingent. Il précise que le nom de la nouvelle promotion de l'Ecole de Saint-Cyr ne sera pas « Dien-Biên-Phù » comme il avait été annoncé dans un premier temps, mais « Ceux de Diên-Bien-Phù » en « reconnaissance de la vaillance des troupes de la garnison ».

Pendant la guerre d'Algérie, entre 1954 et 1958, il est considéré **comme un libéral**, dialoguant avec certains élus nationalistes du PPA-MTLD (mouvement de Messali Hadj) partisans d'un compromis et appelés « centralistes ». En 1956, il est le fondateur de la Fédération des libéraux d'Algérie, avec Jean Scotto, futur évêque de Constantine. Cette même année, il a également joué un rôle dans la tentative **de trêve civile inspirée par Camus**.

Lors de la crise du 13 mai 1958, son nom est conspué par la foule et il est évincé de la mairie et de la vie politique par l'armée. Il publie l'ouvrage *Nous, Algériens* dans lequel il expose des propositions fédéralistes. Il se retire de la vie politique et s'installe à Paris.

En 1962, tandis que le terrorisme de l'OAS et du FLN frappe aveuglément et que commence l'exode des pieds-noirs, il sert d'intermédiaire à la tentative de compromis entre l'OAS (Jean-Jacques Susini) et le FLN (Abderrahmane FARES) pour mettre fin à la violence. La négociation tourne court.

Nommé vice-président du port autonome (1963-1964) et de la chambre de commerce d'Alger (1963-1966) par la nouvelle République algérienne, il fut en 1964 l'un des premiers français à acquérir la **nationalité algérienne** après l'indépendance du pays. En 1965, avec l'aide d'Abdelaziz Maoui, ministre du Tourisme, et en association avec Fernand Pouillon, il fonde - et gère - la Société pour l'aménagement et l'équipement du tourisme en Algérie (AETA).

Il décède des suites d'un cancer du poumon le 13 avril 1971 à EL BIAR, que son arrière-grand-père Louis acheta en 1842 à la famille de Hussein Dey.

Il est le père de l'historienne et romancière franco-algérienne Corinne Chevallier, qui vit toujours à Alger.

## 5/ LES LIBERAUX EN ALGERIE

On désigne par libéraux d'Algérie ceux qui, entre 1954 et 1962, représentent le courant de pensée s'élevant contre les inégalités du système colonial en Algérie, et prônent le rapprochement social entre les communautés européennes et musulmanes. Certains historiens ont par la suite appelé ce courant « la troisième voie », se référant à une issue médiane de la guerre d'Algérie

Le courant des libéraux prend racine auprès de quelques intellectuels d'Algérie dans la période de répression qui suit les soulèvements de mai 1945 dans le Constantinois, connus historiquement comme les massacres de Sétif et Guelma et marquant le début de la Guerre d'Algérie. Cette répression par l'Armée française est jugée féroce et disproportionnée par les libéraux qui pointent les premières analyses des causes du soulèvement, tout en condamnant le recours à la violence sur les civils de tout bord.

Auparavant, l'article intitulé **Misère de la Kabylie écrit par Albert Camus en 1939** et paru dans le journal Alger Républicain, tient lieu de prémices de l'état d'esprit du courant des libéraux. L'article dénonce pour la première fois la pauvreté, l'injustice et les inégalités observées au cours d'un reportage, et s'insurge sur l'insouciance de l'administration française devant l'état d'abandon des populations kabyles. Le journal Alger Républicain, premier journal local d'expression libérale jusqu'à son interdiction en 1955 fut dirigé un temps par Henri Alleg qui révéla **l'enlèvement de Maurice Audin en 1957 dans La question**, mettant en cause l'armée française. Les dessous de « l'affaire Audin » seront repris par l'historien Pierre Vidal-Naquet .

Parmi les causes des soulèvements, alors que la France fête la victoire des Alliés en 1945, et que plusieurs centaines de milliers de soldats *indigènes* ont été engagés sur le front dans les guerres de 1914-18 et 1939-45 avec la promesse de devenir citoyens français, il s'avère que cette promesse reste lettre morte dans les arcanes du pouvoir à Paris.

Il convient aussi de souligner que le projet Blum-Viollette, datant de 1936, resta lui aussi lettre morte. Ce projet proposait qu'une minorité ou élite de quelques 20000 musulmans, sur environ huit millions, obtiennent la citoyenneté française et le droit de vote. Il se heurta aux pouvoirs du lobby colonial en place à Alger, tenant étroitement à soi les leviers de l'économie de l'Algérie.

Un autre fait écartant toute possibilité de participation à la vie citoyenne, et contribuant au maintien du statu-quo administratif est la promulgation du statut de 1947 instituant une Assemblée algérienne représentant très inéquitablement la population musulmane. Ce statut se révéla utilisé de telle sorte qu'il ouvre la porte aux trucages des votes et au scandale des élections de 1948, qui faussèrent les représentations musulmanes de l'assemblée. Par le biais de cette assemblée, les éventuelles réformes émanant de Paris ne seraient votées que si elles convenaient aux notables locaux, et ainsi s'instaure « un système de refus successifs » confortant la position féodale des colons les plus influents<sup>1</sup>.

Outre des considérations d'ordre administratif ne concernant encore qu'une élite musulmane, le véritable fléau qui décime peu à peu l'ensemble de la population musulmane

## 6/ Révélation sur la mort de Maurice Audin

<http://www.tsa-algerie.com/actualite/item/3604-parution-d-un-livre-a-paris-revelations-sur-la-mort-de-maurice-audin>

« Ce n'est pas une bavure. C'est un crime d'État », a affirmé, ce mercredi 8 janvier, sur la radio *France Inter*, **Jean-Charles Deniau, auteur du livre « La vérité sur la mort de Maurice Audin »** à paraître jeudi 9 janvier. L'ouvrage retrace les derniers moments du jeune mathématicien français, militant communiste et partisan de l'indépendance algérienne. Jean-Charles Deniau fait plusieurs révélations. Arrêté par l'armée française le 11 juin 1957, Maurice Audin a, depuis, été « porté disparu », ainsi que le rappelle la plaque qui orne la place portant son nom à proximité du boulevard Didouche Mourad à Alger. Le journaliste Jean-Charles Deniau se fonde sur les témoignages de deux anciens militaires français, dont le général Aussaresses avant sa mort, pour expliquer que c'est le général Massu qui a donné à ses hommes l'ordre d'exécuter Maurice Audin, ainsi que le rapporte sur son site internet le quotidien *l'Humanité*.

Maurice Audin a été emmené dans les environs d'Alger, poignardé et enterré là. « On pense que ce soir-là, les gens ont exécuté Audin et n'ont pas creusé une fosse. Ils sont allés là où en existait déjà une », estime l'auteur des révélations pour qui « les autorités algériennes devraient faire une enquête pour retrouver les lieux. Avec les témoignages dans le livre, nous avons pu définir un pourtour où Audin a été enterré ». Pourquoi personne n'a jamais parlé avant aujourd'hui ? Pour l'auteur, « dès la mort de Maurice Audin, le couvercle s'est abattu sur l'histoire et Massu, qui était à la tête de l'équipe, a fait en sorte que rien ne sorte. Et le scénario de la disparition et de l'évasion a été monté immédiatement et a tenu depuis ».

**NDLR** : Encore un qui recherche de la publicité pour vendre son bouquin. Et puis pourquoi ce seul cas, certes dramatique. Il existe 2028 autres disparus (les nôtres) qui méritent aussi que l'on s'intéresse à eux !

**PS** : Jean-Charles Deniau est un journaliste, auteur, réalisateur français.

### Maurice Audin exécuté sur ordre du général Massu

Dans *La vérité sur la mort de Maurice Audin*, à paraître ce jeudi, le journaliste Jean-Charles Deniau affirme que le militant communiste a été exécuté sur ordre du général Massu et avec l'assentiment du pouvoir politique de l'époque.

"Ce n'est pas une bavure. c'est un crime d'Etat", a affirmé ce mercredi matin l'auteur du livre sur France Inter. Le journaliste et réalisateur fait paraître ce jeudi *La Vérité sur la mort de Maurice Audin* (éditions de l'Equateur) dans lequel il retrace les derniers moments du jeune mathématicien arrêté par l'armée française le 11 juin 1957 et officiellement "porté disparu" depuis.

Se fondant sur les témoignages du général Aussaresses, recueilli juste avant la mort de celui qui avait avoué la torture durant la guerre d'Algérie, ainsi que d'un de ses sous-officiers, Jean-Charles Deniau explique que le général Massu a donné l'ordre à ses hommes d'exécuter Maurice Audin. Celui-ci a été emmené dans les environs d'Alger, poignardé et enterré là.

### Protéger Massu...

Cliquez SVP sur ce lien pour lire la suite : <http://www.humanite.fr/politique/audin-556531>

**NDLR** : L'Humanité, la Pravda d'hier, qui ferait mieux de regarder son passé et s'interroger sur les millions de morts que le communisme mondial a engendré. Le camarade Staline était pourtant leur héros....Si vous avez un moment de libre je vous recommande le livre de Jean Marc Berlière et Franck Liaigre « Il faut liquider les traîtres » (La face cachée du PCF 1941 – 1943 aux éditions Robert Laffont).

### 7/ ALGERIE : Pour ou contre un 4<sup>ème</sup> mandat d'Abdelaziz BOUTEFLIKA



[Abdelaziz Bouteflika est le candidat du FLN pour la présidentielle de 2014. © AFP]

Le président algérien sortant, Abdelaziz Bouteflika, a été désigné par le Front de libération nationale (FLN) comme son candidat à la présidentielle de 2014. La question d'un quatrième mandat est donc ouvertement posée. Êtes-vous pour ou contre ?

Doit-il rempiler pour un quatrième mandat ? C'est la question qui agite l'Algérie, dans la perspective de la présidentielle prévue en avril 2014. Sur le papier, Abdelaziz Bouteflika semble une nouvelle fois en bonne position pour succéder à lui même, **après avoir été désigné, en novembre 2013, candidat du FLN.** Mais en réalité rien n'est sûr, car l'intéressé ménage le suspense.

Diminué depuis avril 2012 par un AVC dont on ne connaît pas les séquelles réelles, Abdelaziz Bouteflika, au pouvoir depuis 1999, n'apparaît désormais plus en public. Le chef de l'État s'est contenté **de reprendre peu à peu ses activités,** en restant notamment à l'écart des cérémonies relatives à l'indépendance de l'Algérie.

Abdelaziz Bouteflika peut-il mener à bien un quatrième mandat ? Veut-il seulement se présenter, alors qu'il semblait écarter cette hypothèse dans son discours de Sétif du 8 mai 2012 ? Autant de questions auxquelles il faudrait avoir rapidement la réponse pour organiser un scrutin dans les meilleures conditions possibles. Et vous, qu'en pensez-vous ?

Cliquez SVP sur ce lien : <http://www.jeunefrique.com/Article/ARTJAWEB20140107143843/algérie-fln-sondage-presidentielle-algérie-2014-sondage-algérie-pour-ou-contre-un-quatrième-mandat-d-abdelaziz-bouteflika.html>

## **EPILOGUE CHAABAT EL LEHAM**

Année 2010 = 14 730 habitants

**Un voyage en Algérie – 23 avril 2006**

<http://voyage.algerie.06.free.fr/page3/page3.html>

Et nous reprenons la direction de **Laferrière qui s'appelle maintenant Chaabat El Leham.** Il n'y a que 7 km de route. À notre arrivée devant la mairie, nous retrouvons Mr Ad. et Amine ainsi qu'un conseiller municipal. Mr Ad nous prend gentiment en charge pour toute la journée. Nous allons faire quelques pas dans le jardin public. Le laboureur est toujours là et il a l'air bien triste !



Nous embarquons de nouveau dans le minibus avec Mr Ad. Papa et Michel partent avec Amine. Nous allons au cimetière : séquence émotion ! Le "gardien-chef" du lieu et ses deux aides nous attendent pour la visite. Ils nous ouvrent solennellement le portail, et nous suivons nos chibanis sur la tombe de Pépé Henri (mort en 1960). L'émotion est à son comble et n'ayant pas pu acheter de fleurs (il n'y a pas de fleuriste à Aïn Témouchent) je demande la permission d'aller ramasser des fleurs sauvages qui envahissent le cimetière. Je ramasse un gros bouquet et j'évacue les larmes qui me submergent pendant ce temps. Quand je le dépose sur le caveau, je m'aperçois qu'il est tout sale (normal, au bout de 44 ans) et que les pierres d'angles sont par terre. Michel les remet d'aplomb et après un petit pourboire (si on peut dire) les trois employés municipaux prennent balais et courage et le cimetière en quelques minutes a été ravivé.

Marie-Louise prend une bouture de géranium et sans rien demander, quelqu'un nous amène un pot avec de la terre pour le replanter (il est magnifique après quelques mois en France). Un chibani du village vient vers mon père et lui dit qu'il a travaillé pour les Maillé et que c'était le bon temps, « à l'époque il y avait du travail !! ».

Nous reprenons les voitures et nous prenons la direction de la maison de mes grands parents vers l'ancienne gare. En route, Mr Ad. nous indique avec une précision remarquable tous les noms Européens en passant

devant leurs maisons respectives. Des changements nous attendent à notre arrivée, un grand mur a été construit, ainsi qu'une pièce sur le devant de la maison, et la maison est peinte en vert !

Nous sommes accueillis par la propriétaire Mme M. qui est très sympathique, par son fils et sa belle fille. Ils nous font visiter la maison, les anciennes caves qui maintenant servent de bergerie et Mme M. va même chercher avec Michel un greffon d'un poirier dans le jardin. Avec Norbert et Mr Ad., nous allons ensuite vers l'ancienne gare qui est délabrée, mais peut-être habitée ! Norbert m'explique que c'était son terrain de jeu quand il était petit et la liberté totale ! Mr Ad. nous donne une leçon de géopolitique de la guerre d'Algérie (il était directeur d'école). Puis nous rejoignons toute l'équipe pour un « apéritif au Coca algérien » hypersucré.

Une voisine en nous voyant est venue aux nouvelles et a reconnu Norbert (une vraie vedette !) c'était la femme de Bouadjar qui travaillait avec mon grand-père et elle est vraiment émue de nous revoir, elle s'est mise à pleurer et elle a expliqué à Norbert que son mari était mort il y a quelques mois. Nous avons laissé la famille M. en leur promettant de repasser avant de repartir.

Ensuite, nous allons dire bonjour aux filles de Safia qui était la bonne de ma grand-mère. Ce prénom, pour nous qui ne l'avons pas connu, nous évoque de la gentillesse, de la tendresse (mon père quand il était malade ne voulait que Safia donc elle ne pouvait qu'être gentille) et aussi de la bonne cuisine, car beaucoup de recettes familiales sont accréditées de « plat à la Safia ».

Nous sommes reçues par trois femmes très douces et d'une gentillesse qui conforte nos idées sur leur maman. Elles parlent un excellent français sans accent et elles n'arrivent pas à croire à notre présence après tout ce temps. Arrive alors la fille de Rabhia qui est professeur de français à Aïn Témouchent.

Nous ne restons pas longtemps, car nous sommes attendus par la famille Ad. pour un couscous. Nous partons en leur promettant de revenir le lendemain soir.

Donc nous voilà de nouveau dans notre bolide, en direction de la maison Ad.

Et Michel, en route se souvient de Frégré le poissonnier (on trouve à un carrefour son jeune successeur), de l'épicerie de Rondelina...

Nous arrivons chez nos hôtes, qui habitent une très belle et très grande maison dans le centre de Chaabat. Monsieur Ad. nous invite à nous installer dans une des salles à manger et de « nulle part » surgit un couscous amené par une très jolie jeune fille qui est la fille de la maison: Sonia. Elle est avocate à Aïn Témouchent. Nous mangeons ce délicieux met, directement dans le plat et il est tellement bon que sans notre « repère assiette », on en mange beaucoup, mais tant pis ! Comme boisson, il y a du lait. Et sur la table, il y a aussi un plat de dattes douces comme du miel.

Je demande à Mr Ad. si je peux aller voir sa femme qui est en cuisine pour lui offrir quelques cadeaux. Je la trouve, avec sa maman et sa fille, affairées pour la suite : les Pâtisseries !!!

Nous nous retrouvons tous ensemble, hommes et femmes pour les desserts et le thé : magnifique !

Puis nous allons en voiture, avec toute la famille, faire un tour dans la campagne pour approcher les terres des Ancêtres. Nous nous arrêtons sur un chemin qui domine la « Ferme sans Souci » qui appartenait à la famille d'Alexandre La, et qui devait être une propriété magnifique. Puis nous rentrons sur le village.

Le soir arrive et nous devons rentrer à l'hôtel pour le repas.

Nous nous retrouvons dans le restaurant envahi par une odeur âcre de fumée ! et nous avons droit encore une fois à soupe, foie de mouton, frites et un fruit (made in Maroc) : pas très varié !!

**BONNE JOURNEE A TOUS**

**Jean-Claude Rosso**